



VERSAILLES

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER SAINT-LOUIS DU 9 MARS 2022

Présentation du plan arbres, par François Darchis, conseiller municipal, délégué à l'environnement et aux projets innovants.

Le patrimoine arbres de la ville de Versailles est vraiment impressionnant. Il est réparti sur tout l'espace public. Les bienfaits de l'arbre en ville ne sont plus à démontrer mais il doit faire face à un certain nombre de menaces. Gérer et étendre le patrimoine arboré est un objectif qui demande de mobiliser aussi les habitants.

Remarques complémentaires :

- La plupart des arbres en ville ont entre 40 ou 50 ans voir plus pour certains
- La maladie de l'encre n'affecte que les châtaigniers et peut être transportée par les pneus des vélos (en forêt) et les outils (non nettoyés) des ouvriers travaillant sur des chantiers de voirie à proximité
- Des Startups proposent des nouveaux services basés sur des drones pour évaluer la canopée
- Arbres sur domaines privés : lors d'un projet de Permis de construire, le service des Espaces Verts est toujours notifié pour accord et peut être sollicité pour conseiller le Maître d'Ouvrage
- La Ville a adhéré au consortium Européen GO GREEN qui regroupe 8 villes européennes. Son objectif est de promouvoir les bénéfices de la nature en ville. Plus particulièrement, la rénovation du parc Blaise Pascal sera financée par le consortium
- Nouveauté : Un « barème de l'arbre » sera mis en place en 2022 pour sanctionner de façon plus efficace les dégradations lors des travaux de voirie
- Question d'un membre : La végétation des jardins des propriétés privées débordantes sur l'espace public est-elle légale ?
Réponse : la politique est de laisser la végétalisation dépasser des propriétés à condition qu'elle ne gêne pas la circulation des piétons
- Question sur la taille des arbres en rideau sur les carrés : est-elle abandonnée ? La taille en rideau en général se fera moins car c'est extrêmement violent pour l'arbre ; la problématique des Carrés Saint Louis est spécifique et la taille, la plus souple possible, en rideau sera maintenue.

L'abattage systématique d'un arbre atteint de la maladie de la mineuse n'est pas prouvé pour les marronniers à feuilles blanches

François Darchis propose la création d'une boîte à livres dans le futur square du Carré au Puits : à mettre en délibération au prochain conseil.

Voir en annexe les diapositives de la présentation du plan arbres

Commission voirie du 17 février

Voir en annexe le rapport de cette commission.

Biodiversité animale et végétale de nos parcs et jardins.

La ville a embauché une personne spécifiquement dédiée à promouvoir les études et la communication autour de ce sujet : Mathilde PLANCHAT-LEVEQUE.

Deux pages du site de la ville font part de différents recensements et projets en cours.

Carrés Saint-Louis

Carré au Puits : Mise en place des jeux semaine du 7 mars pour au moins une semaine. Reste à planter deux arbres.

Carré à la Terre : 98% des travaux sont réalisés

Carré à la Fontaine :

Présentation du plan projet du Carré à la Fontaine, suite à réunion sur site avec les riverains. Il a été validé par M. le Maire.

Questions sur le Carré à la Terre :

-Le plan indiquait deux places de stationnement entre les arbres anciens conservés. Avec la pose des lices de protection, une seule voiture peut maintenant se garer.

-Un passage piétons non prévu au plan, encadré par deux réverbères en milieu de place, occupe deux places de stationnement.

Réponse à la suite du rendez-vous sur place le 15 mars :

-Sur le stationnement entre les arbres : validation de la dépose des lices bois autour des arbres anciens permettant ainsi la reprise du stationnement double, tel qu'adopté au conseil de quartier. Attention, risque de création d'ornières au pied des arbres, tassant les racines et pouvant provoquer la mort des arbres. Il est rappelé que lorsque des arbres nouveaux seront plantés en remplacement, les fosses seront plus grandes et qu'une seule voiture pourra alors stationner entre les deux nouveaux arbres.

-Sur les réverbères et le passage pour piétons au centre de la place qui retirent deux places de stationnement : la décision est prise de les laisser jusqu'au prochain conseil où une évaluation sera faite avec décision de les garder ou de les retirer pour revenir au plan adopté au préalable.

Place Lyautey

Des vues, perspectives et plan ont été projetés.

Un plan de phasages des 3 grandes étapes des travaux est actuellement prévu comme suit :

- A. Jardin et terrasses janvier – 13 mai 2022
- B. Construction du futur Office du Tourisme août 2022 – août 2023
- C. Abords de l'Office du Tourisme septembre –décembre 2023

Point sur la ligne 18

La Société du grand Paris retravaille l'implantation de l'ouvrage d'art du Bois Saint Martin suite à la réserve émise par la commission d'enquête et l'avis défavorable émis par le conseil municipal. L'objectif est de limiter l'impact en déplaçant au maximum les locaux techniques sur le côté sud-ouest et de mutualiser les grilles techniques. Elle est favorable au masquage des installations par de la végétation. Le projet doit être présenté dans quelques semaines. La mairie reste très attentive au projet pour préserver autant que possible la qualité de cette plaine exceptionnelle.

Lancement de la commission environnement

Une commission environnement sera programmée avant le prochain conseil de quartier sur les thèmes de la bio-diversité, faune animale et végétale, avec l'intervention du service des Espaces Verts. Elle abordera également le sujet de la pollution lumineuse et sonore.

Questions diverses :

- Suite à une demande d'un riverain, la création d'un dépose minute face à la crèche « les berceaux du roy » a été étudiée. Cela semble très compliqué voire impossible à cause de l'arrêt de bus prenant toute la longueur de cette partie de la rue et le fait qu'aucune place de stationnement existante à proximité de cette crèche ne peut être neutralisée. Les membres y sont donc majoritairement défavorables.
- Guérite de l'avenue de Paris. La guérite est en mauvais état et les services techniques réfléchissent à sa restauration ou à sa suppression.
- Les bacs rue de Lorient n'ont pas à être entreposés à proximité immédiate du transformateur ; la médiatrice propreté se rendra sur site pour rappeler ces règles.

Prochain Conseil de quartier : mercredi 15 juin 2022, 20h-22h à la Maison de quartier



VERSAILLES

Commission mobilité voirie Quartier Versailles Saint Louis

Réunion du 17 février 2022

Présents : Mesdames Marie-Pascale Bonnefont, Présidente du Conseil de Quartier,
et Josepha Boskovic
Messieurs Thierry Boucher, Alain Chagnon, Frédéric de Heere

Pour la municipalité : Mme Céline Defontaine, M. Thibaud Lamère

La commission s'est rendue sur place et a examiné différents points du quartier :

1. Carrefour rue du Marechal Leclerc/rue de l'indépendance américaine

Il s'agit d'un carrefour « départemental » pour lequel la municipalité n'a pas tous les leviers en mains.

Le principal inconvénient de ce carrefour, très fréquenté, réside dans le passage piétons réglé par feu au bout de la rue Leclerc. Sa fréquence est bien faible, et surtout la durée du passage piétons est trop courte : une fois le vert piétons en fonction, le temps n'excède pas 10/11 secondes, ce qui peut être problématique pour les piétons qui ou bien ne traversent pas vite ou bien pensent avoir le temps alors qu'ils ne l'ont pas.

Il est convenu que le temps de passage piétons doit être doublé (20 secondes environ) par meilleur enchainement des différents feux du carrefour. Cela va nécessiter au préalable des comptages à lancer par la municipalité.

La continuité des voies cyclables est mal assurée, mais après examen, la seule possibilité serait de supprimer une voie auto ou bus ce qui est peu envisageable.

2. Carrefour rue Mazière / rue du Marechal Leclerc

De chaque côté de la rue Mazière existe un passage piétons qui permet la traversée de la rue Leclerc. Dans le sens Saint Cyr Versailles centre, les véhicules entrants ont tendance à ralentir (ils viennent d'une route limitée à 70 km/h, et ont le feu Joffre /royale en vue). A l'inverse, les

véhicules sortant vers Saint Cyr ont tendance à accélérer (c'est la sortie de ville) rendant ainsi le passage piétons plus dangereux.

Deux possibilités sont évoquées, pour prise de décision ultérieure :

- Rajouter des plots lumineux au ras du sol (5 cm de hauteur) au milieu de la rue Leclerc de façon à avoir une meilleure visibilité du passage piétons et donner l'impression aux véhicules d'une voie rétrécie
- Supprimer le stop actuellement installé au bout de la rue Mazière, de façon à créer une obligation de forte attention des conducteurs, liée à la priorité à droite à respecter pour les véhicules sortant de Versailles dans le cas où un autre véhicule sort de la rue Mazière (NB : refus des services départementaux).

A noter que les cyclistes arrivant de la rue Mazière ont une bonne visibilité sur la rue Leclerc, en raison de la largeur de la piste cyclable.

3. Carrefour rue Royale/rue du Marechal Leclerc

Les aménagements récents donnent satisfaction, en particulier le double panneau lumineux prévenant d'un passage piétons pour les véhicules venant de la mairie qui tournent à droite vers Saint Cyr. La municipalité en est remerciée.

Il est convenu de reproduire côté pair de l'angle de la rue Leclerc le même aménagement que celui installé au côté impair (barrières le long du trottoir), d'y adjoindre quelques arceaux réservés aux vélos, de revoir les poteaux support de panneaux (certains sont trop hauts, on pourrait en économiser un en regroupant 2 panneaux sur le même poteau support), et d'abaisser (en hauteur) la console accrochée à l'immeuble du 32 rue Leclerc qui éclaire la rue mais de bien haut.

4. Carré à La Fontaine

La commission s'est transportée au carré à la Fontaine où il reste à définir la place des parkings vélo dans le cadre de la réfection du dit carré. Outre le stationnement existant, deux emplacements (chacun avec 2 ou 3 arceaux) sont recommandés : l'un dans l'angle sud-est du carré, l'autre toujours côté rue de l'occident, entre deux arbres.

La localisation finale de ces emplacements est à suivre.

5. Sortie des classes préparatoires du Lycée Grandchamp rue Royale.

Ce sujet est étudié avec les riverains dans un dossier à part.

6. Autres points évoqués

- L'expérience des passages piétons éclairés la nuit en bleu reportée par d'autres municipalités est mitigée : les automobilistes voient bien le passage, mais pas les piétons, et ont ainsi tendance à moins faire attention à la route hors les passages éclairés en bleu.
- Un panneau bloque en partie une place de moto au 6 rue Joffre. Le panneau pourrait être placé sur le trottoir.

PLAN ARBRE – 10 engagements pour l'avenir

François DARCHIS,
conseiller municipal à l'environnement et aux projets innovants



Notre patrimoine Arbres est vraiment impressionnant ! ...



19 800
arbres implantés
sur l'espace public
(soit 1 arbre pour 4 habitants)



20,5 ha
de parcs
boisés



350 ha
de forêt
domaniale



350 000
arbres dans
le domaine
du Château

Sur les 19 800 sujets, 8 000 en alignement sur 36 Km
2 Tailles sont réalisées :

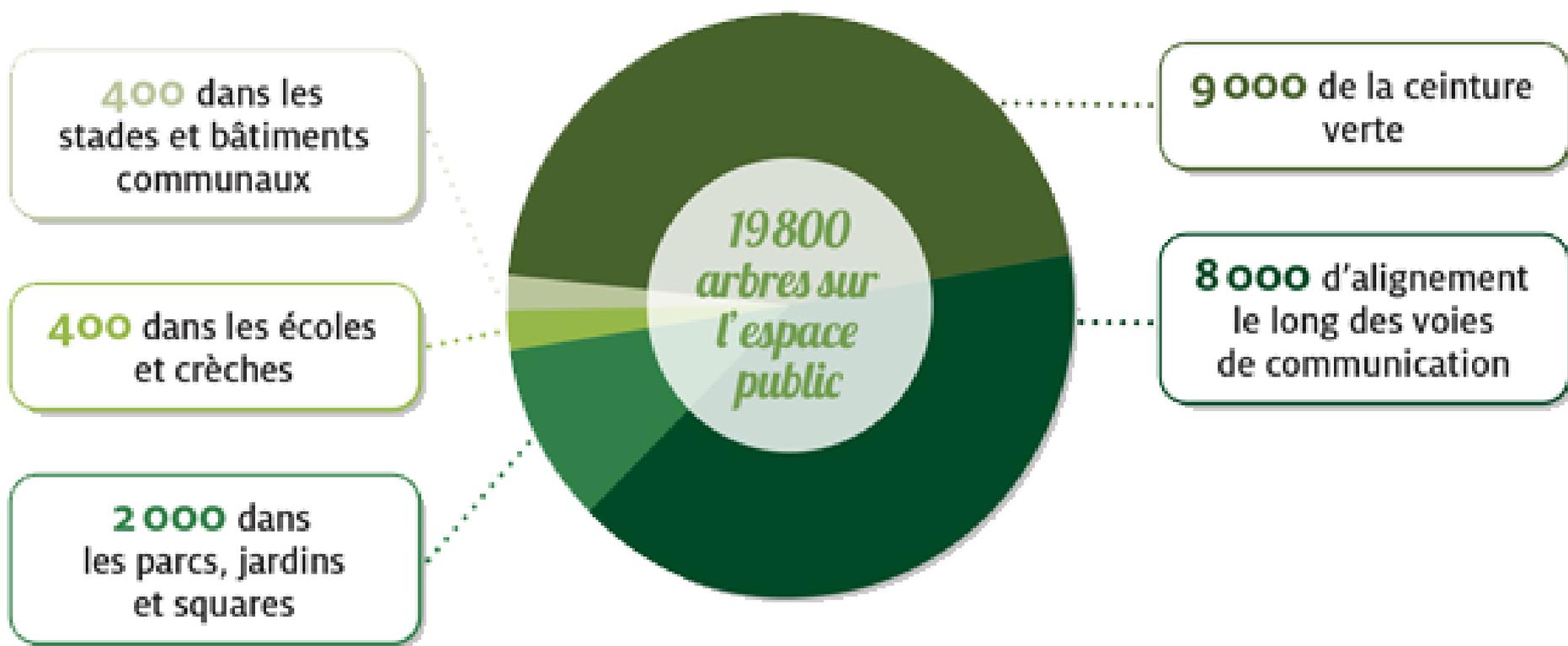
- ✘ La taille douce en port libre (50%)
- ✘ La taille en rideau (50%)
- ✘ La taille en vert (abandonnée en 2021 pour laisser la nidification), loi Biodiversité)

Budget arbre par an : 370 000 Euros, soit 1/3 du budget de la direction des espaces verts

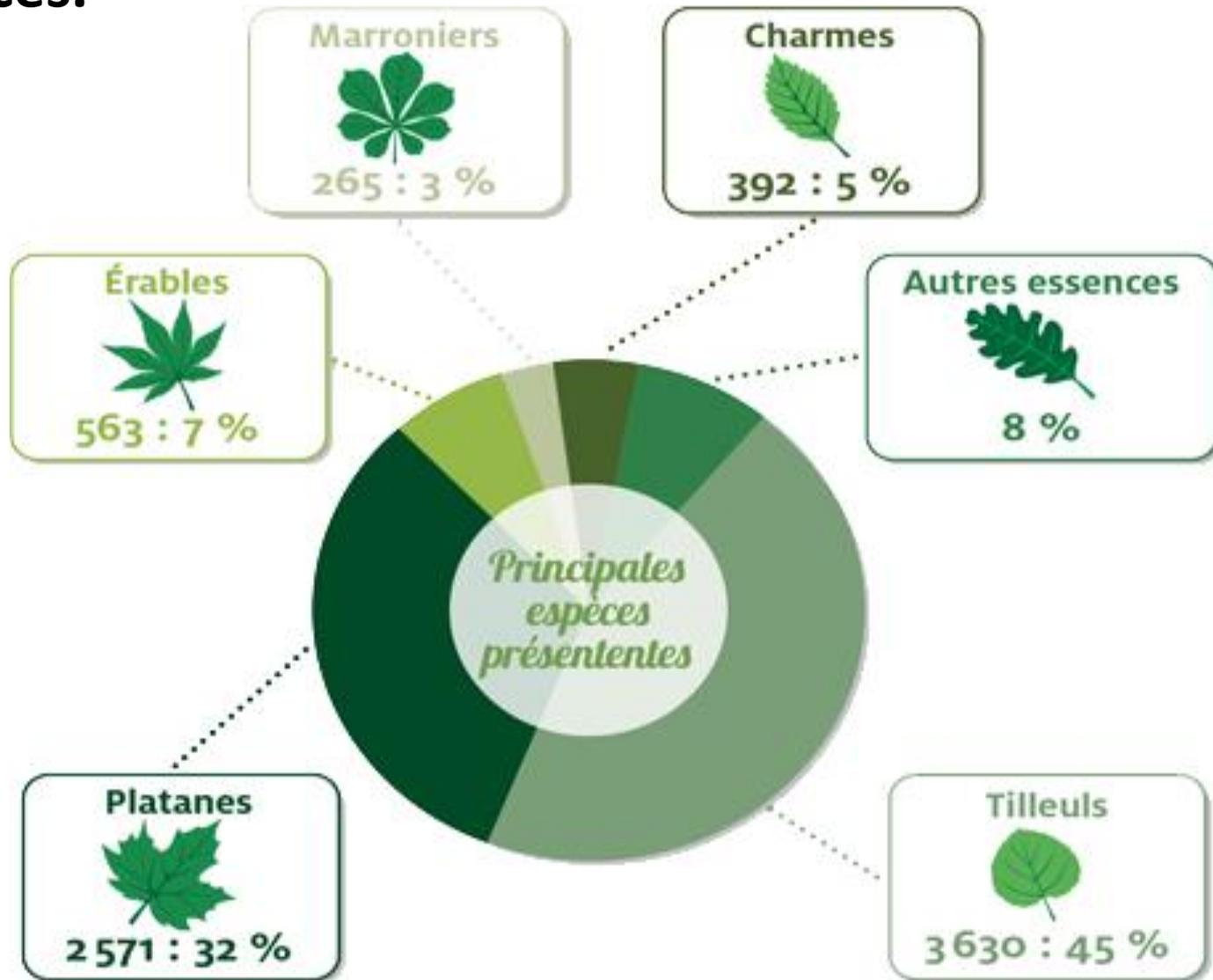


VERSAILLES

... répartis sur tout l'espace public...

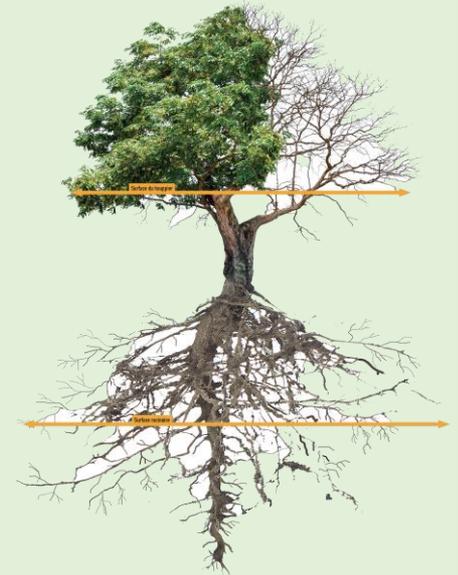


... Avec malheureusement un faible diversité des essences.



Bienfaits de l'arbre en ville

- Sur le plan écologique :
 - Améliore de la qualité de l'air
 - Diminue les îlots de chaleur
 - Absorbe les particules fines
 - Supporte la biodiversité et constitue un élément majeur de la continuité écologique.
- Sur le plan du bien-être :
 - Constitue un apport esthétique-structure l'espace
 - Contribue à la santé mentale-physique
 - Diminue la vitesse des véhicules
- Sur le plan économique
 - Augmente la valeur foncière de l'habitat
 - Rend la ville attractive pour de nouveaux habitants



Les services rendus par les arbres

Fourniture d'habitats et de nourriture contribue au support de la biodiversité



Production de pollen contribue au maintien de la biodiversité (reproduction des arbres, consommation par les pollinisateurs) mais peut avoir un effet allergène



Croissance de l'arbre (production de bois) contribue au stockage du CO₂



Ombage contribue au rafraîchissement du climat urbain

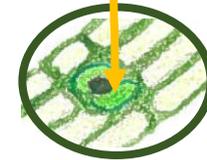
Enracinement contribue au maintien et à la structure des sols

Réflexion et absorption des rayonnements solaires

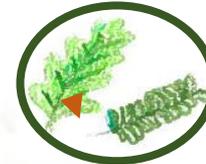
Evapotranspiration contribue au rafraîchissement du climat urbain



Absorption des polluants gazeux par les stomates (orifice qui permet les échanges gazeux entre la plante et l'air ambiant)

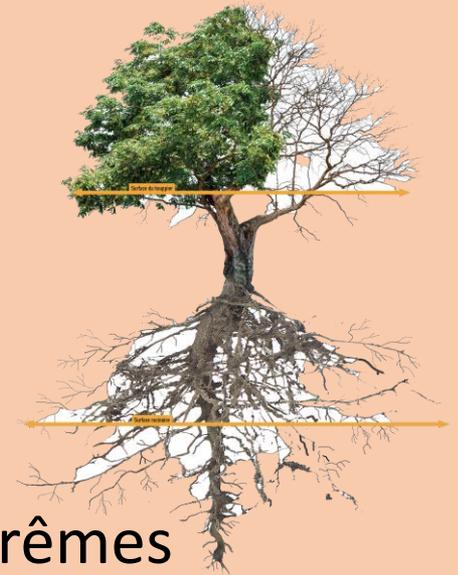


Dépôt en surface des particules fines contribue à la régulation de la qualité de l'air



Menaces sur l'arbre en ville

- Sur le plan écologique :
 - Un air sec, chaud/froid, en mouvement
 - Des poussières et particules de combustion en excès
 - De l'eau en excès ou en manque
- Sur le plan des activités humaines:
 - Circulation et stationnement des véhicules
 - Imperméabilisation et compactage des sols
 - Ombre des bâtiments le jour, éclairage la nuit
- Sur le plan du climat
 - Augmentation moyenne de la température
 - Dérèglement climatique, avec phénomènes extrêmes
 - Arrivée en conséquence de nouvelles pathologies



Les 10 engagements de la ville (1/3)

Gérer et étendre le patrimoine arboré

1. Poursuivre le suivi des arbres
2. Adopter une gestion dynamique du patrimoine
3. Faire évoluer la gestion du patrimoine arboré
4. Etendre la canopée sur le domaine public et privé



Les 10 engagements de la ville (2/3)

Impliquer les habitants

5. Renforcer la connaissance des riverains
6. Inciter à la plantation sur le domaine privé
7. Instituer une journée de l'arbre tous les 2 ans

Les 10 engagements de la ville (3/3)

Respecter les arbres

8. Elaborer une charte de l'arbre :

9. Gérer les conflits d'usage

10. Faire connaître et appliquer les règles de protection des arbres

